



CAPA mouvement du 12/06/19

Présents :

DPE : Mme Baladi: cheffe de la DPE, Mme Chadouteau: adjointe à la cheffe de la DPE, Mmes Chabanne, Barbier, et Fontaine.

Représentants de l'administration : M. Artaud : IA adjoint.

5 représentants SNES-SNUipp FSU et 1 représentant SGEN-CFD

Déclaration liminaire : aucun commentaire de la part de l'administration.

Mouvement EDA :

14 participants, 10 ont obtenu satisfaction, majoritairement sur les voeux 1 ou 2, une situation est en attente de révision d'affectation.

En cours de CAPA nous avons appris qu'un poste avait été préempté pour une personne en détachement venant d'une autre fonction publique. Le SNUipp SNES FSU a demandé à l'administration de préciser les motifs de la préemption d'un poste à Poitiers, alors que de nombreux postes sont vacants sur l'académie. Pour nous, ce sont les titulaires qui doivent être prioritaires dans l'attribution des postes au mouvement. Dans une situation de détachement, la personne est nommée à titre provisoire pour un an.

Cette situation sera traitée dans le cadre d'une révision d'affectation.

Info de dernière minute, Grâce aux interventions concertées des représentants SNUipp SNES FSU en CAPA et en CAPN, le rectorat est revenu sur sa décision. Ce qui permet donc à une collègue victime de carte scolaire d'obtenir ce poste qui avait disparu des supports vacants entre la fermeture du serveur SIAM et la tenue de la CAPA. Sans contrôle des représentants des personnels ces « passe-droit » et ses « petits arrangements entre amis » risquent de se multiplier. La présence des délégués SNUipp et SNES, plus que jamais, garantit l'égalité de traitement et la transparence dans les opérations de promotion et de mutation.

Les collègues affectés au mouvement sur une même circonscription seront contactés par l'administration en fonction de leur barème pour choisir leur école de rattachement. Le barème dans ce cas est : ancienneté dans le poste + ancienneté générale de service.

Mouvement des EDO:

6 participants, qui ont tous leur premier voeu. Cette situation s'explique notamment par le grand nombre de postes vacants.

Il n'y a toujours pas de passerelle formalisée entre les spécialités EDO et EDA.

Une collègue EDO a demandé un détachement sur un poste EDA, qui ne pourra être attribué qu'à titre provisoire pour un an, si elle a un avis favorable de son supérieur hiérarchique et de celui des EDA.

Son affectation sera étudiée en groupe de travail en même temps que celles des contractuels.

Il reste 2 postes vacants au niveau du SAIO de Poitiers qui sont des supports (dits SPEA) « à recrutement spécifique » (fiche de poste). L'administration émet l'idée d'élargir un peu le profil de ces emplois qui, de par leur mission, pourrait permettre le recrutement des collègues EDO en CDI infra M2. La DPE nous informe que le Rectorat passe beaucoup de temps à étudier les possibilités de reconversion pour les collègues EDO en CDI infra M2.

Postes non pourvus selon nos informations :

EDA 10 postes vacants	EDO 21 postes vacants
Circonscription Angoulême Nord: 2,5 postes Circonscription Confolens: 3,5 postes	16 = 2 postes à Angoulême, 2 à Confolens et 4 à Cognac.
Circonscription Le Chapus: 2 postes	17 = 2 postes à Jonzac, 3 à Royan et 1 à la Rochelle (+ 1 poste)*.
Circonscription Bressuire: 1 poste	79 = 3 postes à Bressuire
Vienne: 1 poste non encore déterminé	86 = 1 poste à Châtellerauld, 2 postes (recrutement spécifique au SAIO), ½ poste demandé au Rectorat pour le CIO de Montmorillon (en attente de validation).

Barème du dernier muté par département :

	EDA	EDO
16	103	28
17	274	288
79	34	222
86	28	-

L'administration s'est engagée à lancer le recrutement des contractuels dès la fin du mois de juin.

Questions diverses :

Stage MIN: Module d'initiative nationale.

8 demandes EDA et 4 départs : un par département.

2 demandes EDO et 1 départ.

Les candidatures ont été départagées en fonction de l'avis du supérieur hiérarchique.

La DPE nous informe que la CAPA de promotion à la classe exceptionnelle aura lieu le 27 août matin.

Les commissaires paritaires du SNUIPP-FSU et SNES-FSU

